

La réactualisation des tarifs est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministère chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

**TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants**

**Tarifs Prix de Journée**

Résidents + 60 ans

Dépôt de garantie   
versé à l'admission

**TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur**

*(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).*

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement  
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.

**Le résident** - Nom et Prénom :  
ou pour le résident, le représentant légal :  
Nom et Prénom :  
Date :  
Signature :

**Le Directeur**  
**d'Etablissement :**  
Date  
Signature :